BURKINA FASO

FRONT POPULAIRE

ZATU N° AN VII- 0018 /FP/PRES portant autorisation de ratification de la Convention Zoo-Sanitaire signée le 21 Novembre 1988 à Ouagadougou entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la JAMAHIRIYA Arabe Libyenne Populaire Socialiste.

LE PRESIDENT DU FRONT POPULAIRE,

VU la Proclamation du 4 Août 1983 ;

VU la Proclamation du 15 Octobre 1987 ;

VU la Zatu n° AN V-0001/FP du 15 Octobre 1987, portant création du Front Populaire ;

VU le Kiti N° AN VII-0022/FP/PRES du 21 Septembre 1989, portant remaniement du Gouvernement Révolutionnaire du Burkina Faso ;

P R O C L A M E

Article 1er : Est autorisée, la ratification de la Convention Zoo-Sanitaire signée le 21 Novembre 1988 à Ouagadougou entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la JAMAHIRIYA Arabe Libyenne Populaire Socialiste.

Article 2 : La présente Zatu sera exécutée comme expression de la volonté populaire.

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

Ouagadougou, le 21 Décembre 1989

Capitaine Blaise COMPAORE